



A Besançon, le 18 mars 2025

## PROCES-VERBAL

\*\*\*

### **ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASCE 25 DREAL FC AU SIEGE DE LA DREAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE A BESANCON 5 Voie Gisèle Halimi – Salle A1\_024**

Le 18 mars 2025 à 09 heures 30, les membres de l'ASCE 25 DREAL FC se sont réunis en Assemblée Générale sur la convocation du Président.

L'assemblée est présidée par Pascal MARLIN, Caroline GIRARDET est désignée comme Secrétaire.

18 membres étaient présents

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme. BON Charlène</li><li>- Mme. CANTET Nathalie</li><li>- Mme. CHAMPANAY Nathalie</li><li>- Mme. DAUCOURT Sophie</li><li>- M. FAVIER Frédéric</li><li>- Mme. GAUNAND Nathalie</li><li>- Mme. GENTIT Christelle</li><li>- Mme. GILLET Eliane</li><li>- Mme. GIRARDET Caroline</li><li>- M. GUYOT Philippe</li><li>- M. LOUVEAU Didier</li><li>- M. MARLIN Pascal</li><li>- M. NICOLAS Jérôme</li><li>- M. RACE Hervé</li><li>- Mme. RAILLARD Sophie</li><li>- Mme. RZEPECKI Sonia</li><li>- Mme. VALCIN Christelle</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme. VEREECKE Julie</li></ul> |
|--|---|

11 membres étaient absents et ont donné pouvoir

- Mme. ANDRE Katherine (Pascal Marlin)
- Mme. BRENGARTH Marie (Nathalie Champanay)
- M. BULLE Cédric (Julie Vereecke)
- Mme. CHIQUET Agnès (Sophie Raillard)
- Mme. GUYOTTE Céline (Nathalie Gaunand)
- Mme. JANEX Muriel (Nathalie Gaunand)
- Mme. JOBARD Corinne (Sophie Daucourt)
- Mme. KUBIE Anne (Didier Louveau)
- Mme. LABARTHE Agnès (Nathalie Champanay)
- M. LOCATELLI Robert (Pascal Marlin)
- Mme. MAILLOT Pascale (Sophie Raillard)

L'article 21 Alinéa 5 des statuts de l'Association dispose que :

*« Aucun quorum n'est requis. »*

**La présente assemblée générale peut donc valablement délibérer.**

# RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Je tenais tout d'abord à vous remercier pour votre présence à cette assemblée générale ordinaire.

L'année 2024 a été une nouvelle fois très riche en terme d'activités proposées et a notamment été marquée par un heureux événement au sein de notre grande famille ASCE avec la venue de la petite Justine (fille de Charlène) le 27 avril 2024, ce qui porte désormais à 8 le nombre de bébés de notre belle ASCE.

Au rayon nouveautés, cette année a été marquée par l'organisation de notre premier week-end régional randonnées qui s'est déroulé les 12 et 13 octobre 2024 à Villers le Lac avec la représentation de 3 ASCE (DREAL, 39 et 70).

Je souhaite également en profiter pour remercier les membres du Comité Directeur (René Blache, Charlène Bon, Nathalie Champanay, Sophie Daucourt, Frédéric Favier, Christelle Gentit, Eliane Gillet, Philippe Guyot, Robert Locatelli, Didier Louveau, Pascal Marlin, Caroline Paris, Sophie Raillard, Charline Roux et Sonia Rzepecki) qui sont la cheville ouvrière de l'association, le Président n'étant là que pour mettre de l'huile dans les rouages, et qui en 2024 ont contribué activement à attirer de nombreux nouveaux adhérents de par les divers services qui vous sont proposés (billetteries, expositions, achats groupés, ...), l'organisation de l'arbre de Noël, de sorties ou activités culturelles et sportives, et tout cela dans la bonne humeur, convivialité et ambiance assurées !

L'élection du nouveau Bureau aura lieu lundi 7 avril 2025.

Cette année tout particulièrement et au nom de l'ASCE 25 DREAL FC, je tiens à adresser UN GRAND MERCI à 2 piliers de la section «Culture» qui, à notre grand regret, nous quittent pour explorer d'autres horizons professionnels. Il s'agit bien entendu de Christelle Gentit (présente depuis la création de l'ASCE en 2011) et Charline Roux qui avait rejoint l'équipe dès l'année suivante. Elles se sont imposées avec beaucoup de charisme au sein de notre association et n'ont sans cesse pendant toutes ces années été créatives et force de propositions dans leur domaine de prédilection.

Je renouvelle aussi mes remerciements au CLAS qui nous a confié la gestion de l'arbre de Noël ainsi qu'à la Direction de la DREAL BFC qui nous accorde chaque année sa confiance en nous octroyant certaines facilités nécessaires au bon fonctionnement de notre association (cf convention avec la Direction qui est en ligne sur l'intranet) et en nous versant en 2024, une manne supplémentaire pour le Noël des enfants.

Au titre de l'exercice 2024, nous avons enregistré 152 cotisations (record absolu avec une hausse significative de 24 adhésions grâce principalement au dynamisme de notre équipe) dont 19 retraités (+2 par rapport à 2023) et 4 extérieurs (identique à 2023).

J'en profite donc pour remercier tous nos adhérents pour leur confiance ainsi que tous nos nouveaux adhérents.

**Ø En ce qui concerne les activités, le bilan est le suivant :**

## ASCE 25 DREAL FC - Section Culture

### Bilan 2024

#### 1. LA BILLETTERIE

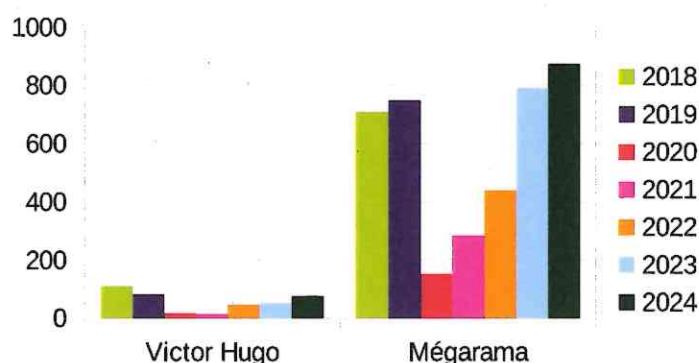
##### Cinéma



Ventes en 2024 :

- Mégarama : 874 tickets (*contre 791 tickets en 2023*)
- Victor Hugo : 76 tickets (*contre 52 tickets en 2023*)

**Total : 950 tickets vendus en 2024 contre 843 en 2023.**



Les tarifs de la billetterie cinéma étant en constante augmentation, le tableau ci-dessous présente en toute transparence les prix d'achat et de vente de votre billetterie.

	Prix d'achat CE	Prix de vente ASCE	Participation de l'ASCE
Cinéma Mégarama	7,20 €	6,00 €	1,20 €
Cinéma Victor Hugo	6,00 €	5,00 €	1,00 €

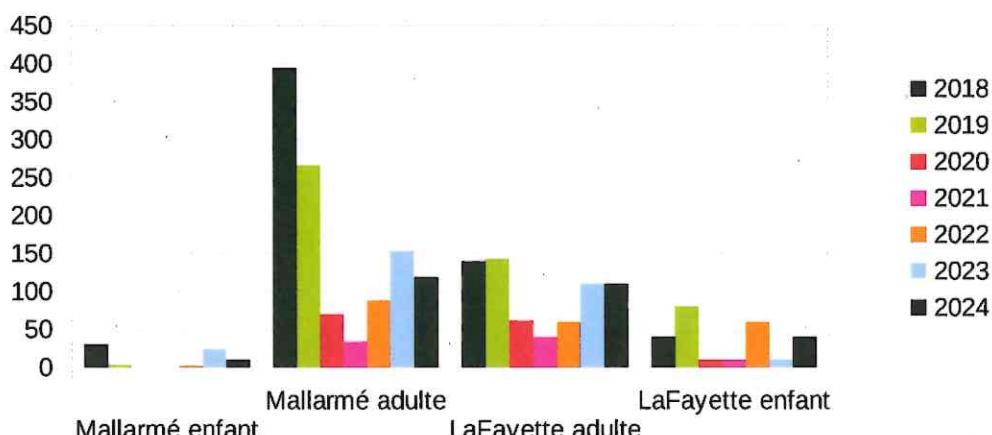
##### Piscine



Ventes en 2024 :

- Mallarmé adulte : 119 entrées (*contre 153 en 2023*)
- Mallarmé enfant : 10 entrées (*contre 24 en 2023*)
- LaFayette adulte : 110 entrées (*contre 110 en 2023*)
- LaFayette enfant : 40 entrées (*contre 10 en 2023*)

**Total : 279 entrées de piscine vendues en 2024 contre 297 en 2023.**



## Parcs d'attractions



Ventes en 2024 :

- **Europapark** : 40 tickets (*contre 22 tickets en 2023*)
- **Luna Park** : 50 tickets
- **Les Campaines (Accolans – 25)** : 44 tickets (*contre 24 tickets en 2023*) sous forme d'une commande groupée depuis 2024

**Total : 84 tickets vendus en 2022 contre 46 tickets en 2023.**

## Patinoire



Aucune entrée vendue en 2024 (*contre 10 entrées Adulte et 10 entrées Enfant en 2023*)

**Carte Avantages Jeunes** : 45 cartes (43+2) avantages jeunes (éditions 25 et 70) (*contre 52 en 2023*) ont été achetées par le biais de l'ASCE qui participait financièrement à l'achat.

**Foire comtoise** : 27 entrées (*contre 57 entrées en 2023*) ont été commandées par le biais de l'ASCE au tarif CE.

**Billetterie nationale** : déploiement de l'offre de billetterie nationale négociée par la FNASCE. L'application Defmarket est opérationnelle depuis l'été 2024, elle permet à tous les adhérents des ASCE de bénéficier de tarifs réduits sur les parcs de loisirs, cinéma, etc, partout en France. Après avoir téléchargé Defmarket, inscrivez-vous et renseignez les codes qui vous seront fournis par votre ASCE sur simple demande.

## 2. LES ACTIVITES

### Troc-Jardin

L'ASCE a organisé deux trocs-jardin (au printemps et à l'automne) rassemblant respectivement 10 personnes (*contre 16 en 2023*) et 14 (*contre 9 en 2023*). L'ASCE a offert à chaque participant des plants de légumes et des fleurs au printemps et des fleurs vivaces à l'automne.

Nous rappelons que le troc-jardin est ouvert à tous les agents. L'inscription est gratuite.

### Atelier jeux de société

L'ASCE a organisé un atelier jeux de société présenté par une animatrice Oika Oika le 5 décembre sur le temps de la pause méridienne. L'atelier, ouvert à tous les agents du pôle Viotte, a réuni une vingtaine de participants. L'ASCE a offert un jeu de société à l'un des participants (suite à un tirage au sort).

## 3. LES CONCOURS

- **Scrabble** : 4 participants de l'Asce 25 Dreal FC, pas de gagnant.
- **Richard III (échecs)** : pas de participants.
- **Mots croisés** : 4 participants de l'Asce 25 Dreal FC, pas de gagnant.
- **La mosaïque du Vacher** : 5 participants de l'Asce 25 Dreal FC, pas de gagnant.
- **Dictée** : 7 participants dont 2 de l'ASCET 25 (*contre 6 en 2023*). Les notes de nos participants allant de 10 à 17 !
- **Concours de dessins/expressions libres de l'Arbre de Noël** : 46 enfants participants (sur les 56 présents). Un lot leur a été remis à cette occasion pour les féliciter (achat d'un livre de contes de Noël réalisé par les enfants de l'ASCE 31 Haute-Garonne).

## 4. DIVERS

- **Abonnements magazines :** La FNASCE négocie tous les ans des tarifs réduits portant sur de très nombreux magazines.
- **Commande groupée « La Bonne graine » :** commande en février 2024.
- **Boite à livres :** en libre accès dans l'espace de convivialité à côté du RIA.
- **Règlement :** possibilité de régler vos achats ASCE par virement bancaire (en prenant soin d'indiquer clairement l'objet du virement svp)

## 5. PERSPECTIVES 2025

- Continuer les actions sur les activités déjà en place
- Organiser les prochains troc-jardin au printemps et à l'automne
- Mettre en place de nouveaux ateliers de loisirs créatifs
- Commandes groupées de billetteries et de graines
- Continuer à vous partager les infos/concours de la FNASCE
- Mise en place d'une soirée jeux de société
- Concours photos local « Qui est-ce ? »
- Sortie familiale au musée des maisons comtoises le samedi 14 juin. Le programme est en cours d'élaboration. Prévisionnel : visite guidée d'1h30 le matin, restauration sur place, après-midi en visite libre (jeux de piste, escape game, ateliers, etc).

### Nouveautés 2025 :

- Départs Charline et Christelle
- Nouvelle tarification des piscines Mallarmé et Lafayette

	Prix d'achat CE	Participation de l'ASCE	Prix de revient pour l'adhérent
Lafayette adulte 10 entrées	41,00 €	11,00 €	30,00 €
Lafayette enfant 10 entrées	27,00 €	12,00 €	15,00 €
Lafayette Carte trimestrielle	82,00 €	22,00 €	60,00 €
Mallarmé adulte 10 entrées	29,00 €	8,00 €	21,00 €
Mallarmé enfant 10 entrées	18,50 €	8,50 €	10,00 €
Mallarmé Carte trimestrielle	56,00 €	15,00 €	41,00 €
Lafayette/Mallarmé Carte trimestrielle 2 piscines	99,00 €	26,00 €	73,00 €

# **ASCE 25 DREAL FC – Section Entraide**

## **Bilan 2024**

### **ARBRE DE NOËL du 11/12/24 à Morre :**

124 personnes inscrites (68 adultes et 56 enfants)

- Filoo Justyn a présenté un spectacle de magie très interactif qui a visiblement beaucoup plu aux enfants vu leur enthousiasme à monter sur scène... et aux plus grands aussi !
- notre « nouveau » Père Noël a pris son rôle très à coeur pour le plus grand bonheur des enfants
- et encore une belle performance pour le concours dessin avec 46 enfants participants sur le thème de « La boîte aux lettres du Père Noël» avec en récompense un livre de contes écrits par des enfants et édité par l'ASCE 31 et d'autres surprises encore !

La direction a comme chaque année participé pour un montant de 1 740 € (2 100 € en 2023) en plus des 3 040 € alloués par le ministère, soit un total de 4 780 €.

Les dépenses de notre arbre de Noël reviennent donc à :

- spectacle : 1032,50 €
- goûter : 653,17 €
- 75 cartes cadeaux enfants de 33 € : 2 574 €
- location salle : 80 €
- repas organisateurs : 274,20 €
- récompenses concours dessin : 118,89 €

Total : 4 732,76 € soit un bénéfice de 47,24 €

Les dépenses augmentent et pas les subventions ; quelle organisation est possible pour l'année prochaine pour ne pas être déficitaire ?

### **UNITES D ACCUEIL:**

Rappel pour réserver une unité d'accueil depuis début 2024 :

5 demandes maximales par agent et par période

site fnasce : <https://www.olqua.fr/liste>

En 2024 : 26 adhérents ont fait 69 demandes (jusqu'à 5 demandes/adhérents pour une même période scolaire), 26 ont été attribuées.

Pour information, plus de 80 % des demandeurs obtiennent au moins une réponse positive.

Rappel date approximative de réponse d'attribution des séjours : 15/10 pour les séjours d'hiver, 15/12 pour les séjours printemps, 15/02 pour les séjours été.

### **AIDES FAMILIALES SUR DOSSIER :** formulaire sur FNASCE - entraide

**- Séjours gratuits :** remplir un dossier de demande à faire valider par le président  
(site fnasce : <https://www.olqua.fr/>)

En 2024 : 1 séjour gratuit été a été accordé

Pour mémoire,

- aucune demande de séjour gratuit en 2023 .
- 1 séjour été a été accordé en 2022
- 1 séjour printemps a été accordé en 2021
- Pas de séjour accordé en raison de la crise sanitaire en 2020
- 2 séjours printemps et 1 séjour été ont été accordés en 2019
- 1 séjour printemps et 2 séjours été ont été accordés en 2018
- 2 séjours printemps ont été accordés en 2017
- 1 séjour été a été accordé en 2016
- 1 séjour printemps a été accordé en 2015
- 1 séjour été a été refusé en 2015 (accord en 2014)
- 1 séjour été a été accordé en 2014

La règle des demandes de séjour gratuit 1 année sur 2 s'applique systématiquement pour les revenus de référence supérieurs à 530 € (sauf cas exceptionnels comme handicap, décès , maladie,...).

**Depuis 3 ans, le mode de calcul des revenus mensuels de référence a évolué, de ce fait, les seuils maximum des revenus ont également changé.**

**De plus, les revenus de la CAF ne sont plus demandés.**

Les séjours peuvent être accordés à des agents ou des retraités non imposables et dont le revenu mensuel de référence :

- est < 750 € (au lieu des 860 € auparavant) pour les séjours printemps ou été
- est < 1600 € (au lieu de 1400 € auparavant) pour les séjours pour tous pour une personne seule
- est < 1300 € (au lieu de 1200 € auparavant) pour les séjours pour tous pour un couple

Faire les demandes avant le 15/10 pour les séjours de printemps et avant le 15/12 pour les séjours d'été.

Les séjours printemps et été étant réservés aux familles, un enfant au moins doit participer au séjour.

**Documents à fournir :**

- dernier avis imposition (avis n-1 concernant revenus n-2)
- revenus mensuels de référence= total des revenus déclarés /12  
nbre de personnes au foyer

(si non mariés, cumuler l'avis d'imposition des 2 personnes vivant en couple à la même adresse)

- dernier bulletin de paie
- préciser choix : mer ou montagne et dates

Possibilité également d'une participation aux frais de transport par l'ASCE (20 € minimum, 25% maximum du montant des frais engagés) et par la FNASCE dans les mêmes conditions.

**RAPPEL SUR LES AUTRES AIDES FAMILIALES SUR DOSSIER :**

**- Séjours enfants :**

Aide attribuée si séjour organisé par ASCE, région (SRIAS = Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) ou CGCV (Comité de Gestion des Centres de Vacances) pour un montant maximum de 50 % du coût.

- dépôt de dossier avant le 15/11
- revenu mensuel de référence < 750 €

Par ailleurs, une aide est accordée au niveau régional par l'URASCE pour un montant de 30 € par enfant quels que soient les revenus.

## **- Aide aux participations aux challenges sportifs et manifestations culturelles ou autres :**

Si organisé par FNASCE, URASCE, ASCE, OU CGCV, jusqu'à 50% du montant engagé (pour enfants ou adultes).

- revenu mensuel de référence < 750 €

## **SEJOURS RETRAITES :**

Ces séjours sont ouverts seulement aux actifs libérés !

Le séjour « randonnée » :

Permet de découvrir une région mais en randonnant en groupe.

Il faut être en jambes et assez sportif, car les programmes sont généralement soutenus, avec, selon la région organisatrice, du dénivelé.

Le séjour « tourisme » :

Chaque année, une ASCE organise sous l'égide de la FNASCE un séjour d'une semaine afin de faire découvrir les perles de sa région.

## **CREATION D'UN FONDS DE SOLIDARITE DEPUIS 2003 :**

Aides et avances diverses pour les sinistres et catastrophes naturelles en fonction de l' importance

Fonds de 45 000 € :

FNASC : forfait de 16 000 € (36%)  
ASCE (0,50 €/adhérent) : 29 000 € (64%)

Versé uniquement sur appel de fonds après sinistre et catastrophe importante.  
Attribué sur présentation d'un dossier.

## **« Brin de muguet » devient « Veufs et orphelins du ministère » :**

L'élan de solidarité "Veufs et orphelins du ministère" vise à maintenir, dans le respect de la volonté des familles, un contact avec les enfants et les conjoints d'ascéistes disparus (que ce soit l'agent ou le conjoint de l'agent qui décède) et à apporter un soutien psychologique et matériel approprié,

Il offre en outre aux enfants orphelins et veufs-ves, des séjours familiaux gratuits prioritaires ou une prise en charge à 50% des frais relatifs aux manifestations ou séjours organisés par le CGCV (Comité de Gestion des Centres de Vacances).

En local, les ASCE attribuent les aides décidées par le comité.

## **ANCV :**

Il est rappelé que l'ASCE DREAL FC a signé une convention avec l'ANCV, ce qui permet aux adhérents de payer toute participation aux activités avec les chèques-vacances.

**Il est rappelé également que tout paiement peut se faire par virement sur le compte du Crédit Mutuel de l'ASCE 25 DREAL FC en précisant bien le motif du versement.**

# ASCE 25 DREAL FC – Section « Sports »

Commission sports : Sophie DAUCOURT , Robert LOCATELLI et Frédéric FAVIER

## Bilan 2024

### **22 mars 2024 : soirée Laser Game aux Ateliers**

15 inscrits pour cette soirée fort sympathique malgré la chute d'un participant.

### **28 avril 2024 : 5ème challenge régional de bowling organisé aux Ateliers**

Rendez-vous devenu habituel et très apprécié des joueurs de bowling, le challenge régional a réuni 10 équipes issues de différentes ASCE de la région (11 participants ASCE 25 DREAL, 4 participants ASCE 39, 5 participants ASCE 21).

### **7 septembre 2024 : challenge régional de pétanque organisé par l'ASCE 39**

26 doublettes (dont 11 participants adhérents à l'ASCE 25 DREAL) se sont affrontées sur les terrains de pétanque à Sampans avec 3 parties le matin et 2 l'après-midi.

Comme d'habitude, le repas était préparé par l'ASCE 39 avec le traditionnel jambon à la broche.

A saluer, la 1ère équipe féminine du classement qui est l'équipe GILLET / HUGONI de l'ASCE 25 DREAL !

### **15 septembre 2024 : challenge régional de karting au Sport Karting de Pusey**

Ce sont 28 pilotes dont 4 enfants de 12 à 14 ans qui ont répondu présents pour cette course.

4 ASCE de la région étaient représentées : 9 adhérents de l'ASCE 52, 2 adhérents de l'ASCET 25, 14 adhérents de l'ASCE 25 DREAL FC et 3 adhérents de l'ASCE 39. A saluer, les 2 premières places dans la première poule pour l'ASCE25 DREAL.

La compétition a été suivie d'un repas pris au Buffalo Grill.

### **12 et 13 octobre 2024 : week-end randonnées du côté de Villers-le-Lac**

19 randonneurs, dont 3 enfants de 13, 15 et 17 ans, se sont donnés rendez-vous pour ce week-end plein de surprises ! Au programme de la pluie, de la brume et des nuages bas, une cheville foulée, quelques déboires dans les réservations des chambres et des repas à l'hôtel, mais aussi de très beaux paysages, des kilomètres dans les mollets (9 km le samedi, 15 km le dimanche et environ 800 mètres de dénivélées positives cumulées sur les 2 rando) et une super ambiance le samedi soir à l'hôtel.

### **15 mai et 27 novembre 2024 : soirée billard à l'Olympe**

ANNULÉE faute de participants

### **13 décembre 2024 : soirée tarot à la salle de l'Aiglon à Besançon**

8 participants ascéistes et 12 participants venant de l'extérieur pour une soirée de jeux en toute convivialité

Et aussi :

- des séances de yoga/pilate ouvertes à tous les agents du pôle administratif Viotte : 4 créneaux ouverts rassemblant environ 37 personnes de diverses administrations (DDT, DREAL, ARS, INSEE, DDETSPP, DRAAF) + 1 séance de gym tonique ouverte à partir de septembre 2024 (11 inscrits),
- une soirée familiale au bowling organisée par l'ASCET 25 et ouverte aux adhérents de l'ASCE 25 DREAL (15 participants de l'ASCE 25 DREAL)
- la reprise du groupe de marche rapide

**Au niveau national** : diffusion du challenge de trail (8 au 10 mai 2024), d'enduro-carpes (17 au 19 mai 2024), séjour randonnées des actifs libérés (du 14 au 21 septembre 2024), de pétanque (20 au 22 septembre 2024), de bowling (du 4 au 6 octobre 2024), de swim run (du 4 au 6 octobre 2024).

Un challenge novateur autour du drone a été organisé en septembre 2024 mais a été annulé faute de participants.

Des quiz « multi sports » organisés par la FNASCE ont également été diffusés, de même que des challenges d'activités : Mai à vélo (1<sup>er</sup> au 31 mai), JOP'TE pour les baskets (17 au 27 juin) et Rosember (7 au 17 octobre).

## activités 2025

**Soirée Escape game organisée le 28 février au Games Factory à Besançon**  
activité réalisée : 11 participants

**Tournoi de ping pong organisé par l'ASCET 25 et ouvert aux adhérents de l'ASCE 25 DREAL (à partir du 10 mars)**

**Challenge régional de bowling le 5 avril aux Ateliers**

**Challenge national de bowling du 13 au 15 juin aux Ateliers**

**En prévision :** challenge régional de karting (dimanche 7 septembre ou 28 septembre, la piste est réservée en compétition les autres dates), challenge régional de pétanque organisé par l'ASCE 39, un week-end sportif organisé par l'ASCE 39, laser game (aux Ateliers), lancer de haches (voyage heure).

Et toujours la section marche rapide et les séances de yoga/pilates/gym tonique qui se poursuivent jusqu'en juillet et devraient reprendre courant septembre.

**et au niveau national :** challenges enduro-carpes du 18 au 20 avril à Abzac (16), tennis de table en juin en Gironde, pétanque du 19 au 21 septembre à Vannes (56), padel (*jeu de raquettes*) en septembre à Petit Quevilly (76), séjour actifs libérés en septembre en Haute-Garonne, trail du 23 au 25 octobre à Carcassonne (11).

**Achats Groupés (Caroline Girardet) :**

9 commandes groupées ont été proposées aux adhérents durant l'année 2024.

**Perspectives 2025**

Comme vous avez pu le constater au travers des bilans présentés par chaque commission, 2025 devrait être une année également bien remplie en terme d'activités.

Nous sommes, bien entendu, toujours à l'écoute de toute proposition pour l'organisation d'activités, de sorties, de soirées...

Pour conclure, j'espère que cette année sera, sur le plan associatif, toujours aussi animée, festive, conviviale et que les adhérents répondront présents pour chacune des activités que nous serons amenés à vous proposer.

Je vous remercie de votre attention.

Votre Président  
Pascal Marlin

***Le rapport moral présenté est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.***

**RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER**



**ASCE** **DREAL**  
**couleur passion**

**BILAN FINANCIER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

Groupe de catégories	Catégorie	Crédit	Débit	Crédit - Débit
Achats groupés	Achats groupés	15 318,48 €	15 765,69 €	-47,21 €
	<b>TOTAL Achats groupés</b>	<b>15 318,48 €</b>	<b>15 765,69 €</b>	<b>-47,21 €</b>
Adhérents	Cotisations adhérents	2 809,00 €	16,00 €	2 793,00 €
	<b>TOTAL Adhésions</b>	<b>2 809,00 €</b>	<b>16,00 €</b>	<b>2 793,00 €</b>
Arbre de Noël	Arbre de Noël	0,00 €	4 732,76 €	-4 732,76 €
	Subvention DREAL	4 780,00 €	0,00 €	4 780,00 €
	<b>TOTAL Arbre de Noël</b>	<b>4 780,00 €</b>	<b>4 732,76 €</b>	<b>47,24 €</b>
Autres revenus	Revenus financiers	31,41 €	0,00 €	31,41 €
	<b>TOTAL Autres revenus</b>	<b>31,41 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>31,41 €</b>
Cotisations	Cotisation FNASCE	0,00 €	287,04 €	-287,04 €
	Cotisation URASCE	0,00 €	200,00 €	-200,00 €
	<b>TOTAL Cotisations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>487,04 €</b>	<b>-487,04 €</b>
Culture				0,00 €
	Cartes avantages jeunes	339,00 €	427,30 €	-88,30 €
	Cinéma	5 226,50 €	6 890,00 €	-1 663,50 €
				0,00 €
	Parc d'attractions	2 166,00 €	2 790,00 €	-624,00 €
	Piscine	197,30 €	272,80 €	-75,50 €
	Troc jardin	0,00 €	90,85 €	-90,85 €
	Marché de Noël	30,00 €	30,00 €	0,00 €
	Billetterie non subventionnée	100,00 €	100,00 €	0,00 €
	Frais divers	138,50 €	19,90 €	118,60 €
	<b>TOTAL Culture</b>	<b>8 197,30 €</b>	<b>10 620,85 €</b>	<b>-2 423,55 €</b>
Entraide	Séjours gratuits	116,00 €	198,50 €	-82,50 €
	Facturation chèques ANCV	0,00 €	60,38 €	-60,38 €
	Divers			0,00 €
	<b>TOTAL Entraide</b>	<b>116,00 €</b>	<b>258,88 €</b>	<b>-142,88 €</b>
Divers	Evénements	894,83 €	140,00 €	754,83 €
	Frais bancaires	39,90 €	112,90 €	-73,00 €
	<b>TOTAL Fonctionnement compte</b>	<b>934,73 €</b>	<b>252,90 €</b>	<b>681,83 €</b>
Réunions	Réunions ASCE	0,00 €	562,70 €	-562,70 €
	Réunions DASCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Réunions FNASCE	170,65 €	738,65 €	-568,00 €

	Réunions URASCE	50,00 €	374,24 €	-324,24 €
	<b>TOTAL Réunions</b>	<b>220,65 €</b>	<b>1 675,59 €</b>	<b>-1 454,94 €</b>
Sport	Bowling Soirée	226,00 €	310,00 €	-84,00 €
	Bowling régional	1 370,00 €	1 748,60 €	-378,60 €
	Bowling FFBSQ	240,00 €	458,00 €	-218,00 €
	Bowling national	1 155,52 €	1 609,41 €	-453,89 €
	Karting Régional	1 510,00 €	1 651,98 €	-141,98 €
	Pétanque régional	190,00 €	190,00 €	0,00 €
	Randonnée régional	1 761,00 €	1 571,96 €	189,04 €
	Tarot	425,00 €	383,73 €	41,27 €
	Laser game	150,00 €	280,00 €	-130,00 €
	Yoga Pilate	9 162,50 €	7 110,00 €	2 052,50 €
	<b>TOTAL Sport</b>	<b>16 190,02 €</b>	<b>15 313,68 €</b>	<b>876,34 €</b>
Subventions	Subvention FNASCE	3 100,00 €	0,00 €	3 100,00 €
	<b>TOTAL Subventions</b>	<b>3 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 100,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>51 697,59 €</b>	<b>49 123,39 €</b>	<b>2 574,20 €</b>



**ASCE** DREAL  
couleur passion

Situation des comptes au 31/12/2024

Comptes	Solde en banque
Tous les comptes	20 679,09 €
Compte bancaire	14 363,12 €
Livret	6 315,97 €

## **VERIFICATION DES COMPTES EXERCICE 2024**

**Je soussignée, Christine HUGONI, Vérificatrice aux Comptes de l'ASCE 25 DREAL FC, certifie avoir vérifié, ce jour, les comptes de l'association pour l'exercice 2024.**

**J'ai pris connaissance des pièces comptables qui m'ont été présentées par Monsieur Pascal MARLIN, Président de l'association, et entendu ses explications.**

**Les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 présentent un actif de  
20 679,09 €**

**qui se répartit comme suit :**

<b>Compte bancaire</b>	<b>14 363,12 €</b>
<b>Livret</b>	<b>6 315,97 €</b>

### **Observations**

On peut saluer le travail des membres du comité directeur qui a permis d'afficher un excédent de **2 574,20 €** à la date du 17/03/25, alors que l'année 2023 affichait, quant à elle, un déficit de 2 349,91 €. Il semble donc que des mesures adaptées ont été prises pour rééquilibrer les comptes de l'ASCE 25 DREAL FC.

Il est constaté notamment, pour les secteurs les plus coûteux :

- « **SPORT** » les dépenses sont maîtrisées (+876,34 € par rapport à -2 114,61 € en 2023),
- « **CULTURE** » les dépenses affichent un déficit moindre qu'en 2023 (diminution de 616,46 €).

Restent cependant toujours conséquentes les dépenses rattachées aux réunions ASCE/DASCE/FNASCE et URASCE qui génèrent un déficit de 1 454,94 € (1 455,87 € lors du précédent exercice).

Ces observations étant sans conséquence pour la bonne gestion financière de l'association, et les propositions formulées à l'issue de ma vérification des comptes 2023 ayant été en grande partie prises en compte, je propose donc à l'assemblée générale de donner quitus aux instances dirigeantes de l'association.

**Fait à Besançon, le 17 mars 2025**



**C. HUGONI**



**BILAN PREVISIONNEL**  
**DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**

Groupe de catégorie	Catégorie	Crédit	Débit	Solde
Achats groupés	Achats groupés	16 000	16 000	0
Adhésions	Cotisations adhérents	2 600	0	2 600
Arbre de Noël	Arbre de Noël	0	4 700	-4 700
	Subvention DREAL	5 000	0	5 000
Autres revenus	Revenus financiers	120	0	120
Cotisations	Cotisation FNASCE	0	300	-300
	Cotisation URASCE	0	220	-220
Culture	Ateliers	0	70	-70
	Cartes avantages jeunes	280	360	-80
	Cinéma	6 000	7 200	-1 200
	Parc d'attractions	1 500	2 000	-500
	Piscine	250	450	-200
	Troc-jardin	0	95	-95
Divers	Evénements	0	100	-100
	Frais bancaires	0	75	-75
Entraide	Facturation chèques ANCV	0	60	-60
	Séjours gratuits	0	330	-330
	Divers	0	65	-65
Réunions	Réunions ASCE	0	100	-100
	Réunions DASCE	900	900	0
	Réunions FNASCE	1 500	2 000	-500
Sport	Bowling régional	1 200	1 700	-500
	Bowling national	1 200	2 000	-800
	Bowling FFBSQ	300	450	-150
	Challenge régional pétanque	200	200	0
	Randonnée printemps	0	50	-50
	Escape game	165	240	-75
	Week-end randonnée	500	700	-200
	Karting régional	1 500	1 650	-150
	Yoga-Pilate	1 200	1 500	-300
Subventions	Subvention FNASCE	3 100	0	3 100
	Crédits – Débits au 31/12/2025	<b>43 515</b>	<b>43 515</b>	<b>0</b>

*L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier et du budget prévisionnel :*

- présentés d'une part par le Trésorier de l'association,
- certifiés d'autre part par la Vérificatrice aux Comptes qui après avoir pris connaissance des justificatifs comptables présentés par M. Didier LOUVEAU, Trésorier de l'association, a procédé à un contrôle des pièces par sondage, a entendu ses explications et en a constaté la sincérité,

**APPROUVE à l'unanimité, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels 2024 avec un actif au 31 décembre 2024 de 20 679,09 €.**

### **Vote de la cotisation 2026**

=> Le Comité Directeur propose de ne pas changer le prix de la cotisation 2026, soit 18 € pour les actifs, 12 € pour les retraités et 22 € pour les extérieurs parrainés par un membre de l'ASCE 25 DREAL FC.

*L'assemblée générale APPROUVE cette résolution à l'unanimité.*

### **Elections des membres au Comité Directeur**

2 membres ont démissionné (Christelle Gentit et Charline Roux).

#### **Renouvellement du tiers sortant**

Les 5 membres sortants renouvellent leur candidature (Nathalie CHAMPANAY, Sophie DAUCOURT, Frédéric FAVIER, Eliane GILLET et Sonia RZEPECKI).

**Les 5 membres sont réélus à l'unanimité par l'assemblée générale.**

1 nouvelle candidature est présentée :

Julie VEREECKE au Comité Directeur

**La candidate est élue à l'unanimité par l'assemblée générale.**

### **Elections du ou des Vérificateur(s) aux Comptes**

La Vérificatrice aux Comptes renouvelle sa candidature (Christine Hugoni)

**La candidate est réélue à l'unanimité par l'assemblée générale.**

Nouveau Comité Directeur constitué à l'issue de l'assemblée générale (14 membres) :

**René BLACHE**  
**Charlène BON**  
**Nathalie CHAMPANAY**  
**Sophie DAUCOURT**  
**Frédéric FAVIER**  
**Eliane GILLET**  
**Caroline GIRARDET**  
**Philippe GUYOT**  
**Robert LOCATELLI**  
**Didier LOUVEAU**  
**Pascal MARLIN**  
**Sophie RAILLARD**  
**Sonia RZEPECKI**  
**Julie VEREECKE**

Vérificatrice aux Comptes : Christine HUGONI

## **CLOTURE**

Plus rien n'étant à délibérer, le Président lève la séance à 11 h 25.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et la Secrétaire.

La Secrétaire



**Caroline GIRARDET**

Le Président



**Pascal MARLIN**